



LIGNY *infos*

Bulletin d'information de la commune de Ligny-le-Châtel

Le mot du Maire

SOMMAIRE

Etat-Civil	p.2
Informations diverses	p.2 et 3
Conseil Municipal	p.4 et 5
Travaux	p.6
Informations sur l'habitat	p.7
Communauté de Communes	p.8
La page des écoles	p.9
Bibliothèque - Camping - ADMR	p.10
Associations	p.11 à 14

Après un printemps pluvieux, le soleil est revenu cet été. Il a ainsi accompagné les agriculteurs pendant les moissons, réchauffé l'atmosphère des vacances pour nombre d'entre vous et apporté la maturité aux raisins qui ont échappé à la grêle de mai.

Après cette pause pour beaucoup, ce fût l'heure de la rentrée : les élèves et enseignants ont retrouvé leurs écoles, les entreprises ont repris leur travail et nous, élus, nous nous sommes replongés dans les dossiers en cours.

Parmi les travaux à venir, vous lirez dans ce numéro que le terrain multisports va être réalisé dans les semaines prochaines. Nous espérons que nos jeunes en seront satisfaits et qu'ils le préserveront de toute dégradation.

Par ailleurs, j'ai le plaisir de vous annoncer l'installation de plusieurs professionnels sur notre commune : Pierre JOVIGNOT qui démarre une activité de taxi, l'installation à la maison de santé d'une jeune ostéopathe chablisienne dans les semaines à venir et d'une kinésithérapeute en janvier. Notons également la création d'un atelier théâtre pour les enfants, qui seront encadrés par une linéenne, metteur en scène professionnelle. Tous ces nouveaux services démontrent que notre territoire est attractif et ils participent à leur tour au dynamisme de notre commune. J'en profite pour saluer les nouveaux habitants qui ont récemment loué, acheté ou construit leurs habitations à Ligny-le-Châtel.

Je me satisfais de voir que notre commune plaît et vous souhaite de passer un bel automne.

DATES À RETENIR

Dimanche 16 octobre à 17 h	Concert "Chœur d'Hommes de l'Auxerrois" à l'église (Amis du Patrimoine)
Samedi 22 octobre	Soirée choucroute de Pétanque Vallée du Serein (salle des fêtes)
Dimanche 30 octobre	Fête d'Halloween "Comité des Fêtes"
Samedi 5 novembre	Soirée choucroute "A.S.S. Foot" (Sdf Ligny)
Dimanche 20 novembre	Loto du Comité des Fêtes (Sdf Ligny)
Dimanche 27 novembre	Exposition travaux " Club de l'Amitié" (Sdf Ligny)
Samedi 3 décembre	Sainte Barbe "Amicale des Sapeurs Pompiers" (Sdf Ligny)
Dimanche 18 décembre	Char de Noël + Spectacle (Sdf Ligny) "Comité des Fêtes"
Samedi 31 décembre	Réveillon du Jour de l'An "Tonics Girls" (Sdf Ligny)



Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie

Du lundi au vendredi de 11h à 12h et de 15h à 18h sauf le lundi après-midi et le jeudi après-midi

Tél. 03.86.47.41.20 ● Fax 03.86.47.44.02 ● courriel : mairie.lignylechatel@wanadoo.fr
Site internet : mairie-ligny-le-chatel-89.fr

ETAT-CIVIL 2016

MAI À AOÛT



NAISSANCES

DUCRET Li-Yana	1 ^{er} mai
FOQUET GOURY Zély, Marcelle, Murielle	15 mai
GUENIFFEY Gaspard, François, Hervé	16 mai
JENNER Adélie, Alwynn, Kath	28 juin
TERRÉ RENNER Dorianna, Violette, Juliette	27 juillet
GONCALVES Fabio	10 août
ARRACHEPIED Capucine, Monique, Geneviève	22 août

Mariages



SILLARD Mickaël, Bruno, Jean-Marc & VALLET Létitia	14 mai
FREITAS Daniel & SOUPIROT Elodie, Yvette, Simone	11 juin
CHELNIKOVSKI Alexis & LOISET Lucie, Marie, Marguerite	27 août
PIERRE Arnaud, Didier & PISSON Christelle, Sophie, Yvonne	27 août

Décès 2016



PERROT Didier (<i>oublié dans le dernier numéro</i>)	17 février
REBOUILLAT Veuve RIOU Monique, Jeannine*	30 mai
ABRAHAM Gérard, Claude*	9 juin
BOUBETRA Gérard	15 juin
DARLOT Vve DEGRYSE Jacqueline, Andrée, Mauricette*	17 juin
CLAIRE Vve BONET Marie, Louise, Emilie*	20 juin
GATEAU Vve BARBIER Ginette*	29 juin
GREPIER Vve JEANNEAU Mireille, Alice	1 ^{er} juillet
CHEMINAND Veuve MASSÉ Arlette, Simone	10 juillet
ALLEZY Veuve EVERLET Andrée, Micheline*	2 août
PRIETO François	12 août
BROTTIER Vve CHARPENTIER Simone, Albertine	25 août

* Maison de retraite

INFORMATIONS DIVERSES

La Réserve Communale de Sécurité Civile

Le Conseil Municipal a décidé de créer une Réserve Communale de Sécurité Civile. Il s'agit de constituer une équipe d'une dizaine de personnes réparties en binôme et coordonnées par un référent qui fait le lien avec le Maire.

Lors de catastrophes naturelles (inondations, tempêtes, incendies de forêts...), pour permettre aux secouristes et aux pompiers de se consacrer aux missions complexes, dangereuses ou urgentes, **la Réserve Communale effectue les missions les plus simples : surveillance des cours d'eau ou des digues, l'orientation des habitants en cas d'évacuation d'un lieu, le débroussaillage, le déneigement, le maintien d'un cordon de sécurité interdisant l'accès à un endroit, l'assistance aux formalités administratives des sinistrés...**



Devenir réserviste communal :

- pas de critère particulier de recrutement, de condition d'âge ou d'aptitude physique. Les compétences requises dépendront des missions confiées par le maire.
- pas de formation particulière à avoir ou à suivre. Des séances d'information (sur le plan communal de sauvegarde notamment) sont régulièrement organisées par le maire et des exercices sont programmés. Ces séances vous permettent d'appréhender le rôle que vous aurez à tenir, si nécessaire, et de connaître le schéma d'organisation global des secours. Des exercices concrets de simulation peuvent accompagner les séances d'information.



L'engagement dans la réserve communale est formalisé par un **contrat signé** par vous-même et le maire, valable selon une durée à définir (entre 2 et 4 ans) et renouvelable.

Le réserviste communal de sécurité civile n'a pas à se rendre disponible à tout moment, mais seulement en cas de force majeure.

Si vous êtes intéressé, adresser votre demande d'intégration dans la réserve communale de sécurité civile en mairie.

Recensement citoyen obligatoire



Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Le recensement citoyen est, en effet, une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC).



L'attestation de participation à la JDC est réclamée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, baccalauréat, permis de conduire...). De plus, le recensement permet l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

Les Français non recensés dans les délais légaux (entre leurs 16 ans et les trois mois qui suivent) pourront régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans, en effectuant volontairement la démarche du recensement.

La démarche à suivre est très simple : il suffit de créer son compte en quelques clics sur www.service-public.fr, de cliquer sur « papiers-citoyenneté » puis sur « recensement, JDC et service national » afin d'accéder à la démarche en ligne « recensement militaire (ou recensement citoyen) », puis de se laisser guider. La création est gratuite et le compte est sécurisé. Le recensement devient plus simple, rapide et s'effectue sans perte de temps. Les pièces justificatives doivent être numérisées : il s'agit de la copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport), ainsi que de la copie du livret de famille.

Plus d'info sur www.defense.gouv.fr/jdc et sur l'application « Ma JDC » téléchargeable gratuitement sur vos smartphones.

Inscription sur la liste électorale

La période de révision de la liste électorale se déroule chaque année du 1^{er} septembre au 31 décembre. Au cours de cette période, la commission composée d'un délégué du Préfet, d'un délégué du Président du Tribunal de Grande Instance et du Maire, procède à la **radiation des personnes qui ne remplissent plus les conditions** pour être maintenues sur la liste électorale. Ces personnes sont avisées par courrier recommandé avec avis de réception. A elles de se faire inscrire à la mairie de leur nouveau domicile. Leur réinscription n'est nullement automatique.



Pour les **personnes arrivées sur la commune au cours de l'année 2016**, l'inscription est à faire en mairie, en se munissant de la carte d'électeur actuelle, en vue de la demande de radiation de la liste électorale de la commune précédente, d'un justificatif de domicile et de la carte d'identité en cours de validité. Les inscriptions sont reçues toute l'année.

L'inscription d'office sur la liste électorale **des personnes âgées de 18 ans**, prévue par la loi 97-1027 du 10 novembre 1997, concernera pour la révision de 2016, les jeunes nés entre le 1^{er} mars 1998 et le 28 février 1999. Ils n'ont pas à se déplacer en mairie.

➤ Une permanence aura lieu en mairie le samedi 31 décembre de 10 h à 12 h pour les dernières inscriptions.

**A
NOTER**

Election présidentielle 2017

➤ 1^{er} tour : le 23 avril

➤ 2nd tour : le 7 mai

Elections législatives 2017

➤ 1^{er} tour : 11 juin

➤ 2nd tour : 18 juin

La commune est heureuse de compter **un nouveau professionnel : PoLi TAXI 89.**

Après avoir réussi l'examen de taxi au printemps, Pierre JOVIGNOT a acquis deux licences pour exercer ce service, une à Ligny-le-Châtel et une à Pontigny. Possédant une grande berline tout confort, il sera bientôt équipé d'un véhicule 9 places.

N'hésitez pas à faire appel à ses services pour tout déplacement de proximité ou sur une plus longue distance. Il saura vous satisfaire avec sa gentillesse et son sens du contact.

PoLi TAXI 89 - 07.88.97.07.96



AU CONSEIL MUNICIPAL

Vous trouverez dans cette rubrique les principaux points débattus lors des séances du Conseil Municipal. Les comptes rendus complets sont disponibles en mairie ou sur le site internet : www.mairie-ligny-le-chatel-89.fr

Séance du 26 mai 2016

Dispositif participation citoyenne

Le Commandant de la Gendarmerie de Ligny-le-Châtel présente cette démarche qui consiste à organiser sur la commune un réseau de personnes référentes pour permettre l'échange d'informations dans l'unique but de lutter contre la délinquance. Le Conseil décide d'**inscrire la commune dans ce dispositif**.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Madame le Maire expose que le schéma prévoit la fusion de la Communauté de Communes du Pays Chablisien et celle d'Entre-Cure-et-Yonne avec le maintien de Carisey mais le retrait de Arcy-sur-Cure et Bois d'Arcy. Les élus du Pays Chablisien ont voté favorablement au schéma en remarquant qu'il était anormal que celui-ci ne tienne pas compte des situations de Carisey, Arcy-sur-Cure et Bois d'Arcy. Le Conseil émet **un avis favorable au schéma** mais regrette que les communes de Carisey, Arcy-sur-Cure et Bois d'Arcy ne soient pas entendues.

Décisions diverses :

Le Conseil **DECIDE** : ➤ de **louer le logement 2 rue Reine de Sicile** pour un loyer de 390 € à compter du 1^{er} mai 2016 et **FIXE** les charges à 30 € par mois (eau et ordures ménagères).



➤ de **facturer le montant maximum des redevances d'occupation du domaine public** résultant du calcul et des termes en vigueur aux entreprises de réseau (ERDF, GRDF et France Télécom)
➤ de financer les frais de transport ainsi que les entrées et les tickets-repas des agents dans le cadre de la sortie annuelle qui se fera le 25 juin au zoo de Beauval.

Création et gestion de bornes de recharge de véhicules électriques

Le Conseil s'était prononcé de façon informelle pour l'installation d'une borne de recharge sur la commune. Des nombreuses informations techniques ont été fournies par le Syndicat Départemental mais les élus souhaiteraient voir une telle borne en fonctionnement. Le Conseil Municipal décide de surseoir à se prononcer.

Séance du 28 juin 2016

Devenir du bâtiment des Sœurs de Nevers

Dans le cadre de la vente par la Communauté de Communes du Pays Chablisien (C.C.P.C.) à la Mutualité Française Bourguignonne de sa partie de la maison de retraite et du terrain situé dessous, il reste à traiter du devenir du bâtiment des Sœurs de Nevers, proposé à la commune pour un euro symbolique. Les élus débattent de la valeur patrimoniale de la tour située en bas du terrain et des investissements importants à engager au regard des capacités financières de la commune. Le Conseil (8 abstentions et 6 voix pour) décide de **ne pas se porter acquéreur** de l'ancien bâtiment des Sœurs de Nevers mais demande que la vente à la Mutualité soit assortie de **l'obligation de ne pas détruire la tour**.

Dispositif Réserve Communale de sécurité civile

La Préfecture nous encourage à créer une équipe de bénévoles chargés, lors d'événements exceptionnels, de surveiller le risque (cours d'eau qui monte, formation de congères...), d'informer et d'assister les populations et d'apporter un soutien logistique aux opérations de protection et de secours (pose de barrières, distribution de vivres...). Cette réserve se composerait idéalement de 5 binômes (dont 1 remplaçant) et d'un chef d'équipe qui fait le lien avec le Maire. Le Conseil décide de **créer une Réserve Communale de Sécurité Civile** et lance un **appel aux personnes qui souhaite faire partie de ce dispositif volontaire et bénévole**.

Déclassement de la RD 91 – avenue de Chablis

Lors de la création de la déviation, il avait été convenu de déclasser en voie communale la RD 91 sur la section appelée "avenue de Chablis" (de l'Auberge du Bief jusqu'à la déviation) soit une longueur de 949 m. Le Conseil (2 voix contre et 12 voix pour) **accepte le déclassement** de la RD 91 sur la portion appelée avenue de Chablis.

Création d'une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier

Le captage d'eau potable du Moulin des Fées est classé prioritaire par l'Agence de l'Eau (pollution nitrates). Un programme d'actions a été mis en œuvre avec un engagement important des agriculteurs de 2007 à 2012 (80 ha mis en herbe, 249 ha avec moins de produits phyto). Le contexte moins favorable aujourd'hui nécessite un Aménagement Foncier Agricole et Forestier (haies, zones tampons à la sortie des drains...). Il faut pour cela créer une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (C.I.A.F.) entre les communes les plus concernées. Le Conseil demande que **la commune soit représentée au sein de la C.I.A.F. et sollicitera les propriétaires fonciers les plus concernés pour représenter la commune**.

Subventions aux associations

Les associations ont été invitées à faire parvenir une demande accompagnée de leur bilan financier et de leur rapport d'activités. La commission des Finances a étudié les demandes et propose l'attribution de 9 110 € de subventions dont : AS Serein (football) 1 900 € ; Judo-Club 1 340 € ; Comité de Jumelage 1 000 € ; Comité des fêtes 700 € ; Association des Aides Ménagères 610 € ; Amicale des Pompiers 600 € ; Club de l'Amitié 310 € ; Tonic's girls 300 € ; Original Big Band 300 € ; Jeunes Sapeurs Pompiers de Ligny 200 € ... Le Conseil accepte cette répartition.

Séance extraordinaire du 22 juillet 2016

*Les services de la Préfecture ont rappelé à Mme le Maire l'existence d'une dotation de solidarité suite aux événements climatiques des mois de mai et juin 2016, pour financer en partie les travaux de réfection de la voirie et des réseaux abîmés. Les modalités précisées cette semaine, prévoient notamment la nécessité d'une délibération du Conseil Municipal sollicitant cette dotation et approuvant les devis des travaux. Toutes les pièces du dossier doivent être envoyées avant le 26 juillet. C'est pourquoi, Mme PIATTI, adjointe au Maire a convoqué le Conseil Municipal en **séance extraordinaire**.*

Demande de subvention "Dotation de solidarité" suite aux événements climatiques du 13 mai 2016

Il est rappelé que Mme le Maire avait sollicité, deux devis pour la réfection de la voirie, des réseaux ainsi que des chemins ruraux endommagés lors de l'événement climatique exceptionnel du 13 mai 2016. Le premier devis qui s'élève à 62 513,72 € HT concerne la reprise de trottoirs, de voirie, de busages, de rus, de bassins et de fossés. Le second devis d'un montant de 4 200 € HT concerne la remise en état de chemins ruraux. Le Conseil approuve les devis et sollicite la subvention "Dotation de solidarité" auprès de la Préfecture de l'Yonne.

Séance du 30 août 2016

PERSONNEL : Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet

Le contrat aidé d'un agent technique arrive à terme au 1^{er} septembre 2016. Pour garder cet agent parmi nos effectifs et ainsi de pérenniser son emploi, le Conseil **DÉCIDE** de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet.

INTERCOMMUNALITÉ : fusion du SIVU du Moulin des Fées / SIAEP de la Région de Ligny-le-Châtel

Il existe sur le territoire de l'ancien canton deux syndicats chargés de l'eau potable : le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Moulin des Fées (Ligny-le-Châtel, Pontigny, Maligny, La Chapelle-Vaupelteigne, Lignorelles, Villy et Fontenay-près-Chablis) et le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la région de Ligny-le-Châtel (Méré, Rouvray, Varennes et Venouse). Ces deux syndicats travaillent depuis plusieurs mois sur leur fusion avec en point de mire le transfert de leur compétence vers la Communauté de Communes à l'horizon 2020. Le 5 juillet dernier, les élus du SIVU ont adopté les statuts et le règlement du nouveau syndicat dénommé : SIAEP du Moulin des Fées. Le Conseil **APPROUVE** cette fusion, au 1^{er} janvier 2017, et **accepte** les statuts et le règlement intérieur du nouveau syndicat.

ASSAINISSEMENT : Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service (R.P.Q.S.) 2015.

La Loi impose de réaliser ce rapport annuellement et de le présenter à l'assemblée délibérante. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Le Conseil **approuve** le R.P.Q.S. 2015 du service assainissement.

BATIMENTS : Adoption de l'Agenda d'Accessibilité Programmé

Les communes devaient rendre accessible l'ensemble des établissements recevant du public appartenant à la commune au 1^{er} janvier 2015 mais il leur a été permis, par surlasse, de déposer un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) avant le 27 septembre 2015 reportable d'un an. Une prorogation d'un an a été déposée et acceptée. Cet Ad'AP doit donc être déposé avant le 27 septembre 2016. Un diagnostic des travaux a été réalisé par un technicien de la D.D.T. sur les bâtiments communaux avec chiffrage des travaux. Un groupe d'élus a pris connaissance du chiffrage et propose au Conseil d'adopter la programmation suivante. Le Conseil (12 pour et 1 abstention) accepte de prévoir ces travaux :

En 2017 : MAIRIE (signalisation), EGLISE (rampe d'accès) et SALLE DES FETES (sanitaires et portes) pour 32 235 €

En 2018 : SALLES DES FETES Ligny (parking) et Prés-du-Bois (sanitaires et parking) , ECOLE (main courante) pour 29 350 €

En 2019 : SALLE DES FETES Lordonnois (sanitaires et parking) et CAMPING (rampe d'accès et sanitaires) pour 29 530 €

Convention pour l'assistance du Centre de Gestion dans l'élaboration du Document Unique

Tout employeur est tenu d'élaborer un document unique d'évaluation des risques professionnels auxquels peut être exposé son personnel. Ce travail nécessite de faire appel à des services spécialisés dans ce domaine et ayant un regard extérieur sur notre activité. Le Centre de Gestion de l'Yonne (CDG89) par l'intermédiaire de son service prévention, propose une assistance renforcée dans la mise en œuvre du document unique pour un coût de 1 200 €.

Le Conseil **décide** de solliciter l'assistance du service Prévention du Centre de Gestion pour l'élaboration du Document Unique.

TRAVAUX

TERMINÉS

Eclairage public : l'abaisseur de tension posé en février 2015 sur la partie "Noue Marrou" du réseau a permis de générer une baisse de la consommation de 19,8 % sur 12 mois sur cette section soit une économie de 845 €. Le Conseil a donc décidé d'équiper les quatre autres réseaux les plus énergivores dont trois sont situés en centre-bourg, le quatrième au hameau de Lordonnois. Ces installations sont financées par un crédit-bail sur 6 ans. Ainsi, les remboursements annuels sont compensés par les économies générées et les équipements deviendront à terme, propriété de la commune.



Plafond classe annexe école primaire : l'année dernière, la commune avait fait procéder à la réfection complète des plafonds des classes de l'école primaire. Cet été les mêmes travaux ont été réalisés dans la troisième classe située le long de la rue des Fossés. L'éclairage et le chauffage intégrés sont donc désormais tout neufs. Le coût total s'élève à 12 502,40 € H.T.



Extension du réseau d'assainissement des eaux usées rue Chappes Guère : Afin de raccorder la dernière habitation de la rue non desservie et de viabiliser les terrains situés à proximité, le Conseil a décidé de faire procéder aux travaux d'extension du réseau d'assainissement. Deux entreprises locales ont été consultées et la meilleure offre a été retenue pour un montant de 6 548,95 € H.T. L'entreprise a réalisé les travaux fin août-début septembre.

EN COURS

Terrain multisports : Une consultation d'entreprises a été lancée début juin. Le maître d'œuvre *Expression verte* a analysé les offres reçues et le Conseil Municipal a décidé de retenir les devis suivants :

Lot 1 – plate-forme	GCTP	23 521,40 € HT	28 225,68 € TTC
Lot 2 – terrain multisports	AJ3M	43 448,00 € HT	52 137,60 € TTC (options comprises)
Lot 3 – éclairage	TPIL	6 462,45 € HT	7 754,94 € TTC
TOTAL		73 431,85 € HT	88 118,22 € TTC



Les subventions sollicitées et obtenues couvrent 80% de la dépense H.T. (dont 5% de frais de maîtrise d'œuvre). Cet équipement coûtera donc au total **18 192 €**. Les travaux débutent fin septembre, l'équipement devrait être opérationnel début décembre. L'équipement sera doté d'un éclairage à minuterie permettant une utilisation hivernale.

Secrétariat de mairie : L'aménagement de la salle de Justice de Paix est en cours. Les secrétaires vous accueilleront très prochainement dans des bureaux individuels et fonctionnels. L'accès se fera par le parvis sauf pour les personnes à mobilité réduite qui pourront continuer à utiliser l'entrée actuelle. Ces travaux, subventionnés à 30 % par le Département, représentent un coût de **11 245 €** pour la commune.

A VENIR

Porte de Varennes : Après plusieurs mois de réflexion et une expérimentation, le Conseil a décidé de créer un mini-giratoire franchissable. Le projet a été conçu par l'Agence Technique Départementale et une consultation a été lancée début septembre. Les travaux devraient être réalisés avant la fin de l'année pour un coût estimé à 25 000 € H.T. Une subvention de 30 % au titre des Amendes de Police sera sollicitée.

Transformation de l'ancienne école de Lordonnois en un logement de 87 m². Les travaux envisagés permettront :

- de refaire entièrement l'extension existante, qui servait de rangement et abritait les sanitaires, pour y aménager la partie "nuit" constituée de deux chambres (12 m² chacune) et de la salle d'eau

- d'implanter le séjour, la salle à manger et la cuisine ouverte dans la salle de classe soit un espace ouvert de 45 m²

- les toilettes seront desservies par le petit hall d'entrée de 4 m².

Ce logement sera doté d'équipements modernes et fonctionnels : volets roulants électrique, placards intégrés, prises informatiques...

Le permis de construire est en cours. L'appel d'offres suivra.



Les aides à la rénovation énergétique

Vous souhaitez engager des travaux de rénovation énergétique de votre logement ? Quelle que soit votre situation, des aides financières existent.

➤ Sans condition de ressources

Pour bénéficier de ces aides, vous devez recourir à des professionnels RGE (Reconnu Garant de l'Environnement), ayant une certification en rapport avec le domaine de travaux pour lequel vous les mandatez.

◆ Le crédit d'impôt transition énergétique (CITE)

Selon la loi de finances actuellement en vigueur, le C.I.T.E vous permet de déduire de vos impôts 30% des dépenses d'équipements et/ou de main d'œuvre pour certains travaux de rénovation énergétique, quel que soit le montant de votre imposition. Le montant maximum à percevoir est de 2 400 € pour une personne seule ou 4 800€ pour un couple (+120€ par personne à charge).

◆ L'éco-prêt à taux zéro

L'éco-prêt à taux zéro permet de bénéficier d'un prêt d'un montant maximal de 30 000 € sur 15 ans pour réaliser des travaux d'éco-rénovation. Il est sans frais de dossier, sans frais intercalaire, et sans frais de remboursement anticipé.

◆ Les aides des fournisseurs d'énergie

Le dispositif des « certificats d'économie d'énergie » permet de bénéficier d'une prime supplémentaire pour des travaux de chauffage ou d'isolation, via les fournisseurs d'énergies ou les enseignes de grandes surfaces d'alimentation ou de bricolage. Le montant de la prime varie suivant le fournisseur ; il faut donc bien comparer avant de s'engager. Enfin, la demande doit obligatoirement être faite avant le commencement des travaux pour être recevable. Attention : Ces primes ne sont pas cumulables avec les aides financières de l'ANAH (voir ci-après).

➤ Sous condition de ressources

◆ Le programme Habiter Mieux (ANAH)

Accessible aux propriétaires occupants sous conditions de ressources et sur constitution d'un dossier de demande, le programme Habiter Mieux est une aide financière pouvant atteindre 10 000€. Cette aide est complétée par une prime d'État pouvant aller de 1 600 à 2 000€ à condition que les travaux réalisés améliorent d'au moins 25 % la performance énergétique du logement. La demande de subvention doit obligatoirement être formulée avant le commencement des travaux.

A qui s'adresser ?

Pour être accompagné dans votre recherche de financements (subventions, prêts, ...) et pour toute information technique sur les équipements et matériaux (isolation, chauffage, ...), les conseillers de l'ADIL de l'Yonne sont là pour vous accompagner.

Focus : le démarchage téléphonique, soyez vigilants !

Certaines entreprises contactent les propriétaires à leur domicile, se disant « mandatées par le Grenelle de l'environnement, Rénovation Info Service ou l'Etat » dans le but de vous proposer des diagnostics « gratuits ». Sachez que l'État ne mandate aucune entreprise en la matière et que ces diagnostics inventent des problèmes sur des logements parfaitement sains.

De même, contrairement à ce que prétendent certaines entreprises, il n'existe aucune obligation de réaliser des travaux de rénovation énergétique ni aucune taxe carbone pour vous pénaliser en cas de surconsommation d'énergie.

Soyez prudents avant de signer quelque document que ce soit et demandez conseil à l'ADIL de l'Yonne.



ADIL de l'Yonne – Espace INFO→ENERGIE

2 rue des Ballets 89000 AUXERRE

03.86.72.16.16

contact@adil89.org

Lun-Jeu : 9h00-12h00, 14h00-17h30

Ven : 9h00-12h00

Permanence en mairie de Ligny-le-Châtel

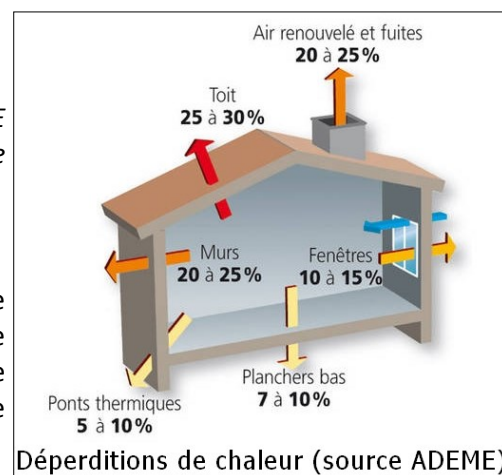
le 21 octobre

le 16 décembre

de 15 h à 17 h

www.adil89.org

L'ADIL de l'Yonne est une association « loi 1901 » à but non lucratif, assurant depuis 1977 une mission de service public d'information indépendante et gratuite sur le droit, la fiscalité, et l'énergie dans le domaine du logement. L'ADIL de l'Yonne ne remplit aucune fonction commerciale ni de négociation.





AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extraits des dernières séances du Conseil Communautaire

Séance du 24 mai 2016

Fusion entre la Communauté de Communes (C.C.) du Pays Chablisien et celle d'Entre-Cure-et-Yonne au 1^{er} janvier 2017
L'arrêté préfectoral portant projet de fusion de la C.C. du Pays Chablisien et de la C.C. Entre Cure et Yonne, (sauf Arcy-sur-Cure et de Carisey) a été communiqué aux collectivités concernées, qui doivent maintenant se prononcer.

Une majorité d'élus de la C.C.P.C. avait adopté le principe de la fusion mais les communes de Carisey, qui souhaitait rejoindre la C.C. du Florentinois, et d'Arcy-sur-Cure, qui voulait rester au sein de la nouvelle intercommunalité, n'ont pas été entendues par la commission départementale de coopération intercommunale.

Le Président propose donc d'assortir la décision du conseil, de l'expression des regrets que Carisey et Arcy-sur-Cure n'aient pas obtenu satisfaction. Plusieurs élus souhaitent aller plus loin que l'expression de regrets en proposant la formulation suivante : « le conseil communautaire estime anormal que les communes d'Arcy-sur-Cure et de Carisey n'aient pas obtenu satisfaction. » Le Président soumet cette dernière proposition au vote.

Le conseil (30 pour, 7 contre et 1 abstention) approuve l'arrêté préfectoral et la formulation proposée.

Déploiement de la téléphonie mobile

La Loi prévoit que les communes et bourgs français devront tous être couverts par un réseau de téléphonie mobile avant le 31 décembre 2016. Parallèlement l'État a mis en place un fonds exceptionnel pour accompagner financièrement les projets des collectivités territoriales destinés à résorber les zones blanches de téléphonie mobile.

Un groupement de tous les EPCI* de l'Yonne concernés par les 31 points hauts retenus dans le département a été constitué et serait coordonné par la Commune nouvelle « Charny Orée de Puisaye ». Sur le territoire du Pays Chablisien, la commune de Poilly-sur-Serein est concernée.

Le montant de l'opération est estimé à 4,5 millions € (150 000 € HT par point haut) et l'État subventionnera l'aménagement d'un point haut sur la base d'un coût moyen de 100 000 €. Les dépenses engagées par le groupement seront réparties entre chaque EPCI en fonction de sa population et du nombre de points hauts situés sur son territoire. Le conseil approuve à l'unanimité l'adhésion au groupement de commande ainsi constitué.

Avenant au marché de tri des déchets issus de la collecte sélective dans le cadre de l'extension des consignes de tri.

Cet avenant au marché conclu avec l'entreprise COVID-SOREPAR, doit être signé pour tenir compte de l'extension des consignes de tri. Il prévoit l'augmentation de 36 € des prix de base du contrat, concernant aussi bien les corps creux (emballages) que les corps plats (papiers). Le conseil accepte cet avenant.

Renouvellement de la convention CCPC/communes et SIVOS pour le périscolaire pour l'année 2016-2017 :

Le Conseil accepte le renouvellement de la convention entre la CCPC et les communes et SIVOS pour le périscolaire, les tarifs aux familles et les modalités de participation financière de la CCPC aux communes et SIVOS restent inchangés.

Séance du 8 juin 2016

Liquidation du Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois (S.M.P.T.)

Ce Syndicat auquel adhéraient quatre communautés de Communes (Serein, Pays Chablisien, Florentinois et Tonnerrois en Bourgogne) a été dissous au 1^{er} janvier 2016. La Communauté du Tonnerrois en Bourgogne en a repris les agents et les biens. Elle versera une compensation aux autres Communautés dont la somme de 57 601,91 € pour la Communauté du Pays Chablisien. Le Conseil accepte la somme proposée.

Détermination des parcelles acquises par la Mutualité Française de Bourgogne

Le Conseil a accepté de vendre, à la Mutualité, le patrimoine détenu sur le site de l'E.H.P.A.D. de Ligny-le-Châtel à savoir les parcelles AO 706 (partie de la maison de retraite), AO 819 (terrain situé plus bas) et AO 52 (bâtiment des Sœurs de Nevers). Le Conseil confirme la vente des deux premières parcelles et réserve un droit de préemption à la commune de Ligny-le-Châtel pour la dernière parcelle. Si la commune renonce à ce droit, la parcelle sera également vendue à la Mutualité à la condition que celle-ci s'engage à ne pas détruire la tour.

Climatisations du Pôle Jeunesse (Chablis), de la Maison de l'Enfant (Pontigny) et de la Maison de santé (Ligny)

Après consultation, le Conseil retient l'offre de CRISSYL Energies de Coulanges-la-V. pour un total de 35 861,50 € H.T.

Ressources humaines

Le Conseil fixe à 100% le taux de promotion applicable aux avances de grade et crée trois postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet et un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (9/20°).

*EPCI = Etablissement Public de Coopération Intercommunale (Communauté de Communes, d'Agglomération...)

Tout d'abord, souhaitons bonne chance en ce début d'année scolaire à M. Borgnat qui a choisi de donner une autre orientation à sa carrière professionnelle.

Saluons ensuite l'arrivée dans notre Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de 3 nouveaux enseignants : Mmes Bouchard & Merle (classe de CE1 CE2) et M. Béclier (« maître du lundi » en CM2)



Les effectifs : 181 élèves répartis ainsi :

- PS : 23 élèves (bâtiment 1)
- MS/GS : 21 élèves (bâtiment 1)
- GS/CP : 20 élèves (bâtiment 1)
- CP /CE1: 23 élèves (bâtiment 1)
- CE1/CE2 : 24 élèves (bâtiment 2)
- CE2/CM1 : 25 élèves (bâtiment 2)
- CM1 : 24 élèves (école de Varennes)
- CM2 : 21 élèves (bâtiment 2)

Quatre classes du RPI sont allées visiter l'exposition des automnales de Pontigny le 13 septembre 2016.



Dates des principales manifestations :

- 9 et 16 décembre : spectacles théâtraux
- 22 au 27 janvier 2017 : classe de neige CM2
- 17 février 2017 : carnaval / spectacle des petits
- 11 juin 2017 : fête des écoles
- 20 au 23 juin 2017 : voyage en Touraine
- Fin juin 2017 : méchoui

Un grand merci aux élus de la commune, aux membres du SIVOS, au personnel communal ainsi qu'aux parents pour leur implication tout au long de l'année.

...et du SIVOS

Les services du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire ont repris : le transport du midi, le service périscolaire ainsi que la restauration scolaires ne subissent aucun changement ni en terme d'organisation ni au niveau des tarifs.

Les Nouvelles Activités Périscolaires vont encore se diversifier puisque un groupe de petits ira à la bibliothèque le vendredi avec Florent alors que qu'une douzaine de grands iront le mardi. Les autres activités continuent : initiation au judo, découverte de la musique, ateliers manuels...

Rappelons que ces animations sont gratuites pour les familles.



LA BIBLIOTHÈQUE ET LE CAMPING

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE Bandes dessinées Romans Biographies Magazines Essais



Accueil des NAPS

Après les résidents de la Résidence Gaston HOUSSIER et le Relais des Assistantes Maternelles, la bibliothèque accueille les élèves de l'école dans le cadre Nouvelles Activités Périscolaires. Florent MILLET, agent communal "multiservices" et formé à l'accueil en bibliothèque encadre un groupe d'une douzaine d'enfants qui viennent découvrir le monde du livre.

Enveloppes prêt-à-poster

La bibliothèque propose toujours des enveloppes Prêt-à-poster au prix de 5 € les 5.



Horaires d'ouverture

Lundi 17 h à 19 h

25 grande rue - 03.86.46.05.97

Mercredi 14 h 30 à 16 h 30

Adhésion annuelle 5 €

Vendredi 17 h à 19 h

Camping** de la Noue Marron

La saison a démarré difficilement, le temps n'encourageant pas à planter la tente. Mais le soleil est revenu tout comme les touristes. A quelques jours de la fin de la saison, Nicolas, le gérant a quand même enregistré environ 2 500 nuitées. Ce résultat sera inférieur à celui de l'année dernière (2 927 nuitées sur l'ensemble de la saison) mais l'activité n'a réellement démarré qu'en juillet...

Le camping fermera le 30 septembre et rouvrira autour du 20 avril 2017. Nicolas sera présent pour accueillir les touristes, avec sa gentillesse et son sens du service reconnu de tous.



L'Association d'Aide à Domicile ADMR de Ligny-le Châtel et ses environs :

la référence du service à la personne



Nos objectifs : favoriser le **maintien des personnes âgées à leur domicile**, le plus longtemps possible, **aider et de soutenir les familles en difficultés passagères** et **apporter notre aide** à toute personne qui en fait la demande.

La démarche : Dès que la demande est enregistrée, émanant de la personne elle-même, de son entourage ou de divers organismes, une visite au domicile de la personne concernée par un bénévole de l'association est programmée. Elle permet d'évaluer les besoins et la fréquence des interventions. Dans tous les cas, une solution personnalisée est proposée qui respecte les souhaits et les besoins du demandeur et/ou le plan d'aide établi par les financeurs. En fonction de ces éléments, un devis gratuit est établi. Dès son acceptation, les interventions commencent.

Dimension humaine : Actuellement une vingtaine de bénévoles et une coordinatrice de proximité salariée assurent la gestion et le fonctionnement des services. Une quinzaine d'aides à domicile, formées, professionnelles, interviennent, quels que soient les circonstances et les imprévus : maladies, congés ou autres, chez les personnes aidées, selon le planning pré-établi.

Téléassistance Filien ADMR : Pour continuer à vivre à son domicile, en toute sécurité, le système de téléassistance filien permet d'obtenir de l'assistance ou d'être rassuré. Grâce à un simple médaillon ou un bracelet montre, à tout moment et quelle que soit la raison, la personne est mise en relation avec un professionnel, à l'écoute, prêt à réagir et à trouver une solution au problème.

Crédit d'impôts : Une attestation fiscale annuelle à joindre à la déclaration de revenus sera remise à la personne. Elle permet, selon la situation, de récupérer 50% des sommes dépensées auprès de l'ADMR.

Le samedi 15 octobre, l'A.D.M.R. organise pour les personnes de plus de 62 ans, un après-midi convivial, financé par les communes du secteur. Au programme : goûter et spectacle assuré par le groupe folklorique "Saudade de Portugal"

Renseignements à la Maison des services à Ligny

ouverte mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 13h à 16 heures - tél. 03.86.98.01.41.



Judo Club de Ligny-le-Châtel

Stage de pré- rentrée à Giffaumont

Trois élèves du Judo Club Ligny le Châtel étaient en stage de rentrée au lac du Der-Chantecoq (plus grand lac artificiel d'Europe) à la base de loisirs de Giffaumont (51) du 22 au 26 août 2016.

Ce stage était organisé par le Comité Aube Judo regroupant 50 jeunes (Benjamins à Cadets) venant de l'Aisne, Ardennes, Aube, Doubs, Essonne, Marne, Haute-Marne et Yonne.

Maxence, Florian et Sylvain ont profité des conseils de Francis CLERGET (CN 7 Dan) et Didier CHARLES (CN 6 Dan) anciens internationaux. De plus Adrien GUILLOUX (3^{ème} des championnats de France 1^{ère} Division en 2014) était présent pour partager ses connaissances du haut niveau.

Préparation physique, 2 séances de Judo et activités complémentaires (jeux par équipes, VTT, accro-branches, voile, kayak, paddle et baignade) étaient au programme tous les jours. De plus, ils ont participé à une randonnée de 14 km avec pique-nique ainsi qu'une sortie en bateau mouche et une soirée barbecue/disco le dernier soir pour clôturer ce très bon stage.

De quoi être en pleine forme pour la nouvelle saison !

Rendez-vous avec d'autres camarades du judo club l'année prochaine ?

★ ★ ★ ★ ★

EN SEPTEMBRE REPRISE DES COURS

L'éveil judo pour les enfants de 4 et 5 ans tous les mardis de 17h30 à 18h15

L'école de judo : pour les enfants à partir de 6 ans, le mardi de 18h15 à 19h15 et le jeudi du 17h30 à 18h30
pour les enfants à partir de 10 ans le mardi de 19h15 à 20h30 et le jeudi de 18h30 à 19h45

Le Taïso proposé aux adultes et aux jeunes à partir de 16 ans le jeudi de 19h45 à 20h45

Si vous souhaitez venir nous rencontrer et découvrir nos disciplines (**judo/taïso**) n'hésitez pas à vous présenter aux jours et horaires de cours, les deux premières séances sont OFFERTES

Alors n'attendez plus, rejoignez-nous.

sur Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/.../Judoclub-Ligny-le-Chatel>

sur le site : judoclub-ligny.clubeo.com



Taïso

Tonic's girls

Comme chaque année, l'association les « Tonic's girls » reprend ses cours au gymnase de Ligny-le-Châtel.

3 cours vous sont proposés :

- Baby-gym (3 ans à 6 ans), le mercredi de 17h à 18h
- la gym d'entretien le mercredi de 19h30 à 20h30
- la gym douce le mardi de 11h à 12h

Les inscriptions se font sur place auprès des membres du bureau.

Personnes à contacter : Mme Pascaline FREYERMUTH au 03.86.47.53.19, Mme Martine CHENAL au 03.86.47.49.44 et Mme Nadia MARSHALL au 03.86.47.54.52.

Cette année le club organise le réveillon de la Saint-Sylvestre à la salle des fêtes de Ligny-le-Châtel, l'année prochaine un repas à thème vous sera proposé.



Vélorun Serein

L'association Vélorun Serein a fait sa rentrée et repris ses activités :

Le créneau horaire du lundi de 18 h à 20 h au gymnase est très dynamique. Une douzaine de personnes se défoulent en jouant au badminton sur cinq terrains différents. Nous accueillons avec plaisir les nouveaux adhérents.

Après une année perturbée par de nombreuses blessures, les activités pédestres et courses à pied repartent le dimanche matin. Départ du gymnase de 9 h à 10 h.

L'assemblée générale aura lieu le vendredi 18 novembre à 18 h 30 à la salle de réunion située près de la mairie. Elle sera suivie d'un pot de l'amitié. Au plaisir de vous y accueillir !

Avenir Sportif du Serein



La saison 2015/2016 s'est achevée sur une très bonne note :
← les U15 (14-15 ans) ont gagné la Coupe de l'Yonne,
les U13 (12-13 ans) ont terminé finalistes dans leur catégorie ↓



Ces résultats très satisfaisants contrastent avec un bilan moins bon en séniors où l'équipe première est reléguée en 2^{ème} division départementale, l'équipe B terminant avant-dernière en 3^{ème} division.

La priorité pour la saison qui commence est la remontée de l'équipe A et le meilleur classement possible pour la seconde équipe. Le travail de l'équipe dirigeante est également de trouver et de motiver des personnes pour encadrer les équipes de jeunes. Il est vrai que cela représente une implication personnelle, mais quel bonheur de pouvoir accompagner son équipe jusqu'en finale départementale !!

Toutes les catégories sont présentes au sein de notre club, les équipes U15 et U18 jouant en entente avec l'AS Chablis. Vous pouvez encore inscrire votre enfant aux lieux et heures indiquées ci-dessous.

Par ailleurs, nous sommes disposés à accueillir toute personne passionnée qui souhaite participer à la vie du club, pour seconder un éducateur ou encore donner un coup de main lors de manifestation.

Notez que le club organise une

Soirée CHOUROUTE

le samedi 5 novembre, à la salle des fêtes de Ligny-le-Châtel

Renseignements auprès de Fabrice Lefèvre. Tél. 06.03.04.10.45.

DATES ET HEURES DES ENTRAINEMENTS

U7 : né(e) en 2010/2011/2012 : le mercredi de 17H30 à 19H00 à Ligny.

U9 : né(e) en 2009/2008 : le mercredi de 17H30 à 19H00 à Ligny.

U11 : né(e) en 2007/2006 : le mercredi de 17H00 à 18H30 à Pontigny.

U13 : né(e) en 2005/2006 : le mercredi de 17H00 à 18H30 à Pontigny.

U15 : né(e) en 2004/2003 : le Mardi de 18H00 à 19H30 et le Jeudi de 18H00 à 19H30 à Pontigny.

U18 : né(e) en 2002/2001/2000 : Le lundi de 19H00 à 21H00 et le Mercredi de 19H00 à 21H00 à Pontigny.

Sénior : le Mardi et Vendredi de 19H00 à 21H00 à Pontigny.



Danse Country



Contact : Jannick Champeaux au 06.11.20.90.01.

Depuis un an, le club Highway 6 de Monéteau a son antenne à Ligny et compte une quinzaine d'amateurs.

Les séances se déroulent chaque jeudi de 19 h à 20 h, à la salle des fêtes. Le groupe animé par Brigitte, accueille toutes les nouvelles recrues, hommes, femmes, enfants à partir de 7 ans. Une seule condition : AIMER DANSER !

Comité des fêtes

Cette année encore, le temps nous a joué un mauvais tour à l'occasion du vide-greniers organisé le 18 septembre. La pluie a eu raison des quelques courageux venus déballer.

Nous vous donnons rendez-vous le 30 octobre pour la fête d'Halloween, le 20 novembre pour le loto et le 18 décembre pour le char de Noël suivi du spectacle.

Merci aux bénévoles de l'association et aux bonnes volontés qui nous accompagnent.

Association Le Porte-lanterne

L'association propose de nouveau une activité sur la commune.

Emmanuelle HAHN, linéenne diplômée du fameux cours Florent et metteur en scène professionnelle, animera

Un atelier Théâtre

pour les enfants de 6 à 13 ans

le mercredi de 17 h à 18 h, à l'ancienne maternelle.

atelier théâtre mis en place à Chablis



L'objectif est d'initier les enfants au théâtre par une approche ludique et adaptée.

La cotisation annuelle est fixée à 40 €. Les bons CAF sont acceptés. Les deux premières séances sont offertes.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter Emmanuelle au 06.14.93.27.79



Original' Big Band

Nous recrutons des musiciens débutants ou expérimentés mais également des personnes qui veulent rejoindre notre groupe pour nous accompagner.

Des **cours gratuits** pour les débutants seront mis en place, **nous prêtons les instruments**. Alors n'hésitez plus !

Préinscription possible : sur notre site : www.original-big-band.jimdo.com

auprès du Président, Bruno GUINEBERT 14 avenue de Chablis, au 03.86.47.41.98

- prévoir une photo d'identité
- cotisation annuelle de 10 € par personne (8 € à partir de 3 inscriptions par famille).

Nous avons le plaisir d'accueillir deux nouvelles musiciennes qui ont découvert notre association en venant dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires : Emilie au clairon et Claire aux percussions.

Club de l'Amitié

Le club a repris ses activités, tous les jeudis de 14h à 18h dans la salle des fêtes de Ligny-le-Châtel : Jeux de société, jeux de cartes, activités de loisirs créatifs et patchwork, avec pause goûter bien sûr !

Tout au long de l'année, nous proposons des sorties d'une journée (au printemps et/ou à l'automne), un repas dans un restaurant du village et parfois une animation à Noël.

En fin d'année, nous organisons une vente exposition - salon de thé pour financer, en partie, nos activités.

Le club est ouvert à tous, nous vous accueillerons avec joie.

La Présidente, Christine MONNAUX

LES AMIS DU PATRIMOINE

L'association des Amis du Patrimoine, présidée par Monsieur Jean-Pierre Caussard compte 80 adhérents. Elle met en valeur, rénove, fleurit les plus jolis endroits de notre commune. Cette année les plantes aquatiques du sentier longeant le bief ont agrémenté cette promenade. Nous en profitons pour demander aux chiens de ne plus faire leurs besoins sur ce chemin. Nos lavoirs ont bien sûr été fleuris. Mais des vols de fleurs, hélas commis encore une fois, viennent parfois décourager les bénévoles les plus motivés. Bravo aux hommes pour leur travail !

Le bel été 2016 a attiré des touristes venant de divers pays européens qui ont pu profiter de la visite de notre église maintenue ouverte et accueillante par les dames de l'association. 1 200 visiteurs ont découvert ce magnifique monument si particulier : des danois, des américains et des australiens et bien d'autres. Des patchworks et des œuvres d'artistes locaux ont par ailleurs profité d'un très beau cadre d'exposition. Félicitations aux dames pour leur accueil !

Le 1^{er} dimanche de juillet, la randonnée a réuni une cinquantaine de marcheurs. Cette manifestation sera reconduite l'année prochaine à la même époque.

Notre église accueillera le concert du Chœur d'Hommes de l'Auxerrois le dimanche 16 octobre à 17 heures.



Réponse : à l'angle de l'avenue du Meiz et de la rue de l'Étang de la Reine

Où a été prise cette photo ?
LIGNY-LE-CHÂTEL (Yonne).

